

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 9 février 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 9 février, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 3 février.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33 puis 34 à partir du point 3.**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 39 puis 40 à partir du point 3.**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, à partir du point 3, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BOULENGER Delphine, procuration à Mme PLE Sandra,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme HIEL Anne, procuration à M. DELVALLE Jean,  
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. SÉRÉ Soarey,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,

***Absents :***

Mme LORPHELIN Martine, jusqu'au point 3,  
M. LORIDAN Bernard,  
M. RAVET Pierre-Luc,

***Secrétaire de séance :***

M. BOONAERT Jean-Philippe.

## Délibération n°2023D014 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux PME en développement – SARL L'Ascenseur sur la commune de Merville.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération du 15 décembre 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL,

Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'Ascenseur, créée le 17 février 1997.

Cette société, dirigée par Madame Marie-Pierre MARCHAND, est spécialisée dans la confection et la distribution de vêtements professionnels et se situe 130 Route de la Gorgue à Merville.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

|                    | 2019       | 2020       | 2021       |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 1 888 027€ | 1 973 517€ | 1 536 104€ |
| Résultat           | 43 029€    | 5 191€     | 323 024€   |

L'Ascenseur embauche 22 personnes et prévoit le recrutement d'un technicien de confection et deux remplacements de départ en retraite sur l'année 2023. Sur l'année 2024, il est prévu le recrutement de deux commerciaux et d'un technicien de confection. Les investissements ont vocation à poursuivre la modernisation de l'entreprise, en agissant principalement sur le renforcement de l'outil de production en atelier, l'intégration d'un outil de GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur), le renforcement de la capacité et de l'efficacité commerciale.

Dans ce contexte-là, il sera mis en œuvre différentes actions en 2023, notamment l'acquisition d'une deuxième ceintureuse, d'une boutonnière droite, d'une machine à étiquettes, d'une pose rivets et boutons clous, d'une piqueuse plate et une aiguille double entraînement. Il est prévu également l'intégration d'un module GPAO et la création d'un logiciel digital de stylisme en 2D.

|                                                                                    | Montant HT        |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Piqueuse JUKI double entraînement – DESEMAC JUKI                                   | 3 965.00€         |
| Création d'un configurateur de vêtements web 2D – PROSOFT                          | 22 100.00€        |
| Ceintureuse KANSAI – DESEMAC JUKI                                                  | 5 710.00€         |
| Presse pneumatique à distribution manuelle pour pose de rivets – MORI TO EUROPE BV | 2 300.00€         |
| Imprimante à étiquettes - POSETIQ                                                  | 4 089.00€         |
| Boutonnière JUKI – DEMESAC JUKI                                                    | 6 965.00€         |
| Déploiement du module « GPAO » de Sage X3 – ADSI                                   | 16 720.00€        |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>61 849.00€</b> |

Avec une subvention fixée à 20% du montant des investissements éligibles, et un plafond d'aide à 20 000€. L'aide CCFL pourrait être d'un montant maximum de 12 369,80€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 12 369,80€ maximum à l'Ascenseur,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'Ascenseur et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président  
**Jacques HURLUS**

